

COMPTE-RENDU

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Le 23 AVRIL 2018 à 20 h

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre d'exprimés : 21

Date convocation 17/04/2018

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-trois avril deux mille dix-huit à vingt heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Pierre FOURÉ, Claire ROSIER, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Pierre HART, Nathalie HERAUD (*maire-adjoints*)

Pascale ANTHOINE-VUARCHEX, Liliane BLAISE, Linda BEGGUI, Céline BABUS, Sandrine DEMANECHÉ, Aurélien HANOTTE, Pierre REBUT, Marie Élise RENDIER, Didier RICHERD, Emmanuelle SCHARFF

Procurations :

Marie-Hélène BERNARD à Daniel POMERET

Jean-Charles CRONIMUND à Pierre REBUT

Myriam ROCHETTE à Pascale ANTHOINE-VUARCHEX

Absents excusés :

Ulrich DARBOST

Luc FERJULE

Audran BOROWSKI

Anthony GANDIA

Vanessa KAPLAN

Martine PADUANO

Yves RODRIGO

Boris VIVO

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aurélien HANOTTE est désigné secrétaire de séance.

Il procède à l'appel.

Monsieur Le Maire rend hommage à M. THEVENON ancien membre du conseil municipal et figure de Anse.

Conseiller municipal à l'âge de 28 ans en 1965 avec Marcel REBY, Maire, ce natif de la rue des remparts a marqué la Commune. Ses nombreux engagements sportifs puis comme responsable d'associations, son dévouement au sein du CCAS, sa capacité à accueillir ses voisins de la rue des remparts ont rythmé les dernières décennies.

On retiendra surtout l'exceptionnel Président des interclasses qu'il fut, initiateur de la fête de l'an 2000 et de la charte des conscrits, et de son investissement au service de la solidarité, de l'amitié et de la convivialité propre à l'esprit conscrit.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Signature d'une convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole pour animer l'espace de convivialité et l'échange de livres sur le marché le vendredi matin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le Procès-Verbal du 26 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Débat sur les orientations générales du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) dans le cadre de la révision du PLU

Monsieur le Maire rappelle en préambule le cadre réglementaire issu de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) du 13 Décembre 2000 qui instaure le PADD comme élément central du PLU et constitue le projet politique de développement de la commune. Il détermine les objectifs d'aménagement pour la décennie à venir en matière d'urbanisme, mais aussi en matière d'identité et de cadre de vie, d'habitat, d'économie, d'environnement, de déplacements, d'équipements et de services. Il fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général. Il doit être élaboré dans le respect de 3 principes fondamentaux :

- équilibre entre renouvellement urbain, développement urbain et rural, et préservation des espaces ;
- diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
- respect de l'environnement.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 octobre 2016, le conseil municipal a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et que le Cabinet AUA a été retenu pour mener cette procédure.

Dans le cadre de la phase 1 de la procédure – analyser le territoire, ses atouts, ses contraintes et identifier les enjeux à traiter - la Commission Urbanisme s'est réunie plusieurs fois entre le 23 janvier 2017 et le 16 mars 2018, afin d'élaborer le diagnostic du territoire (rapport de présentation) pour arriver à la construction du PADD.

Dans le cadre de la phase 2 – élaborer et formuler un projet de territoire - en date du 20 mars 2018, le futur PADD avec 4 grands axes (présentation ci-jointe) a été présenté aux personnes Publiques Associés :

- Axe 1 : Le développement urbain,
- Axe 2 : Le développement économique,
- Axe 3 : La préservation du patrimoine,
- Axe 4 : La présentation des richesses naturelles.

Chaque axe étant décliné en objectifs et en moyens d'actions.

Monsieur le Maire rappelle que cette présentation a donné lieu à une réunion préparatoire le 16 avril 2018 avec l'ensemble des conseillers municipaux qui ont pu ainsi largement travailler analyser la PADD avant la présentation officielle de ce soir.

Le cabinet AUA, présent au conseil municipal, présente et commente en s'appuyant sur le support projeté ci-dessous, le PADD tel qu'il est aujourd'hui proposé de l'arrêter

Monsieur le Maire et les membres de la commission urbanisme complètent cette présentation.

Les élus déclarent se reconnaître totalement dans les 4 axes présentés, notamment sur la volonté de conserver un équilibre au niveau de l'habitat, tant dans la nature des logements (locatifs ou propriété, immeuble ou maison individuelle, social ou non,...) que sur la nécessité de conserver des espaces de respiration et de bio diversités.

La non extension, si ce n'est très à la marge de l'enveloppe urbaine est aussi approuvée comme orientation.

Dès lors, après le débat, Monsieur le Maire constate que :

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD sous forme du document projeté en séance.

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

I-INFORMATIONS DU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article 2122-22 du C.G.C.T)

1-Modification de l'autorisation environnementale concernant l'aménagement de la plateforme des Prés Clôtres au Bordelan

La commune a reçu le 21 mars dernier, l'arrêté préfectoral n°2018 B15 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2010-5206 du 27 juillet 2010 relatif à l'aménagement de la plateforme des Prés Clôtres à Bordelan et plus particulièrement pour une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

Jean-Luc LAFOND donne lecture de l'arrêté préfectoral

Dont acte

2-Intégration de l'école Ninon VALLIN dans la maintenance informatique avec LBI

Suite à l'ouverture de la nouvelle école Ninon VALLIN, il a été nécessaire de l'intégrer dans la maintenance informatique avec la société LBI. Le tarif de la maintenance informatique passe de 847€ HT au lieu de 832€ HT.

Dont acte

II-FINANCES/PERSONNEL/ADMINISTRATION GENERALE

3-Attribution du marché de travaux : Construction de la halle des Sports

Xavier FELIX présente les attributions des différents lots suite à l'appel d'offre lancé pour la construction de la halle des sports :

Lot 01 – TERRASSEMENTS - VRD - ESPACES VERTS: SIMON CHONAY, Mont Chonay 69860 MONSOLS, 292 480.60 € HT soit 350 976.72 € TTC (TVA 20%) ;

Lot 02 – GROS-ŒUVRE: SOCALBAT, 135 rue Benoit Mulsant - BP 90044 69652 VILLEFRANCHE SUR SAONE, 307 611.55 € HT soit 369 133.86 € TTC (TVA 20%) ;

Lot 03 – CHARPENTE METALLIQUE - ETANCHEITE - BARDAGE - MENUISERIES EXTERIEURES: SOCAM, ZA Rhône Varèze, 5 rue Gaspard Monge 38550 SAINT MAURICE L'EXIL, 1 703 079.47 € HT soit 2 043 695.36 € TTC (TVA 20%) ;

Lot 04 – METALLERIE, TETE, "Les Poupets" 69840 JULIENAS, 61 613.63 € HT soit 73 936.35 € TTC (TVA 20%) ;

Lot 05 – MENUISERIES INTERIEURES, C'BOIS MENUISERIE CLEMENT, 482 rue de l'industrie 01480 JASSANS RIOTTIER, 59 000 € HT soit 70 800 € TTC (TVA 20%) ;

Lot 06 – PLATRERIE - PEINTURE, G.P.R., 29 Arsène d'Arsonval - BP 1039 01009 BOURG EN BRESSE, 17 628.49 € HT soit 21 154.18 € TTC (TVA 20%) ;

Lot 07 – CARRELAGE - FAIENCE, BERRY, 122 zone de la Teppe 01380 SAINT ANDRE DE BAGE, 8 836.47 € HT soit 10 603.76 € TTC (TVA 20%) ;

Lot 08 – SOL RESINE, SORREBA RHONE ALPES, 94, rue Alexandre Dumas 69120 VAULX EN VELIN, 25 742.52 € HT soit 30 891.02 € TTC (TVA 20%) ;

Lot 09 – EQUIPEMENTS SPORTIFS, LAQUET TENNIS, 643 route de Beaurepaire, 26210 LAPEYROUSE MORNAY, 16 745 € HT soit 20 094 € TTC (TVA 20%) ;

Lot 10 – AUVENT EN TOILE TENDUE, SMC2, Parc d'Activités des Platières, 250 rue du Petit Bois 69440 MORNANT, 99 814.83 € HT soit 119 777.79 € TTC (TVA 20%) ;

Lot 11 – ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES, AKOUM ELEC, 84 Chemin Moulin 69640 DENICE, 107 850.52 € HT soit 129 420.62 € TTC (TVA 20%) ;

Lot 12 – CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE, SAITEC, 284 Impasse Paris Lyon Méditerranée, 69400 ARNAS, 214 000 € HT soit 256 800 € TTC (TVA 20%) ;

Lot 13 – TERRAIN DE TENNIS INTERIEUR, LAQUET TENNIS, 643 route de Beaurepaire 26210 LAPEYROUSE MORNAY, 57 000 € HT soit 68 400 € TTC (TVA 20%);

Lot 14 – MUR VEGETAL, Sans suite;

Soit un montant total de 2 971 403.08 € HT soit 3 565 683.69 € TTC

Aucune remarque n'est formulée

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux: Construction de la halle des Sports et dit que le montant total du marché est de 2 971 403.08€ HT soit 3 565 683.69 € TTC.

Les travaux débiteront fin mai 2018, une réunion d'information des riverains et des usagers des installations proches sur les mesures de sécurité, est prévue le 3 mai 2018.

4-Tirage au sort – liste annuelle des jurés d'assises – année 2019

Le maire établit une liste préparatoire en tirant au sort publiquement un nombre de noms triple de celui prévu pour la commune. Les noms sont tirés au sort dans la liste électorale.

Monsieur le Maire fait procéder au tirage au sort de 15 numéros d'électeurs. Un premier tirage donne le chiffre des unités, un second celui des dizaines et ainsi de suite, donnant le numéro d'inscription sur la liste générale des électeurs.

Il est précisé que pour être désigné jury d'assises il faut être âgé d'au moins 23 ans, c'est-à-dire ne pas être né après 1994, et jouir de toutes ses facultés physiques et mentales.

Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés : la liste définitive sera établie ultérieurement dans les conditions prévues par le code de procédure pénale. Monsieur le Maire demande aux membres présents de signaler si les électeurs tirés au sort seraient à leur connaissance dans l'incapacité d'honorer une éventuelle convocation.

Le tirage donne la liste suivante :

N° d'ordre	N° d'électeur	Nom Prénom	Adresse	Date de naissance
1	4411	VACHER épouse MENUGE Myriam	130 rue du pressoir 69480 ANSE	28/11/1959
2	1681	ENJOLRAS Marilyne	15 rue Saint Abdon 69480 ANSE	20/07/1972
3	1573	DUJARDIN Pénélope épouse FAUGIER	128 rue Molière 69480 ANSE	24/02/1984
4	3579	PIERSON Hélène épouse BLINE	24 rue du château 69480 ANSE	21/11/1983
5	3115	MICHEL Thierry	Rue des ceps 69480 ANSE	27/11/1957
6	2021	GERMAIN Odile épouse DUGELAY	104 cour des Thermes 69480 ANSE	22/08/1941
7	2285	HAUTIER Nathalie épouse HERAULT	406 rue des trois Châtelis 69480 ANSE	12/10/1972
8	3266	MOUSTERDE Xavier	39 rue de l'Orée du village 69480 ANSE	29/11/1962
9	4593	WOLVILLE Roch	1952 Chemin de la vigne des Garçons 69480 ANSE	25/01/1970
10	2791	LOGEROT Béatrice épouse THIEBAULT	214 rue Jean Durand 69480 ANSE	31/10/1954
11	1458	DI ROLLO Francine épouse CHOLLIER	395 rue Victor Hugo 69480 ANSE	01/08/1936
12	3468	PATTOU Daniel	168 rue des sources Domaine de la Fontaine 69480 ANSE	24/08/1971
13	2086	GIVORS Christine	94 cour des chars 69480 ANSE	08/07/1962
14	4287	TEYSSIER Magali	12 rue de la gravière 69480 ANSE	03/03/1977
15	2442	JOLIVET Maurice	72 pont de Brignieux 69480 ANSE	12/11/1937

Une notification sera adressée aux électeurs tirés au sort.

5-Création d'emplois saisonniers

Il convient de créer les postes de saisonniers suivants :

1-Pour entretenir la Plage du Colombier durant la saison estivale, il est proposé de procéder au recrutement d'adjoints d'animations non titulaires à temps complet (prévisions 40 postes sur 15 jours pour les agents plagistes et 5 postes sur un mois pour les référents- en cas de non modification du planning – 1^{er} échelon).

2-Pour le service technique et administratif, il est proposé de procéder au recrutement de 5 postes d'agents non titulaires, pour une période de 15 jours.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2018 au chapitre 012.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la création de 40 postes d'adjoints d'animations non titulaires à temps complet sur 15 jours pour les agents plagistes et de 5 postes sur un mois pour les référents – 1^{er} échelon pour entretenir la Plage du Colombier durant la saison estivale, approuve la création de 5 postes d'agents non titulaires, pour une période de 15 jours chacun et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2018 au chapitre 012.

6-Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste à temps complet de rédacteur

Monsieur Le Maire propose la création d'un poste de Rédacteur à temps complet à partir du 1^{er} juin 2018. La suppression du poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe sera proposée après l'avis du comité technique (CT) du 5 juillet 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la création d'un poste de Rédacteur à temps complet à partir du 1^{er} juin 2018.

7-Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes (DRAC)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune sollicite une aide financière au taux de subvention maximum, auprès du service patrimoine de la Région Auvergnnes-Rhône-Alpes dans le cadre de la 2^{ème} tranche des travaux de sauvegarde du château des tours.

Il rappelle la délibération du 30 janvier 2012 exposant le projet de deuxième tranche de travaux envisagé dans le cadre de la restauration complète du château des tours.

Le montant estimé des travaux était de 360 000 € HT auquel il fallait ajouter environ 42.000 € HT d'honoraires d'architecte. Soit un total estimé à 402.000 € HT. Monsieur le Maire rappelle les travaux n'avaient pas été lancés en 2013 fautes d'aides.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération de mars 2017 sollicitant une aide financière auprès de la DRAC à hauteur de 40% du coût total H.T.

Suite à l'actualisation du chiffrage des honoraires et des travaux qui s'élèvent à ce jour à 590 000 € HT et 47 000 € HT d'honoraires, nous sollicitons la DRAC pour une aide financière à hauteur du pourcentage maximum.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Le Maire à demander cette subvention et à signer tous les documents utiles pour la gestion de ce dossier.

8-Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune sollicite une aide financière au taux de subvention maximum, auprès du service patrimoine de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la 2^{ème} tranche des travaux de sauvegarde du château des tours.

Le chiffrage des honoraires et des travaux qui s'élèvent à ce jour à 590 000 € HT et 47 000 € HT d'honoraires.

Cette aide financière pourra être demandée suite à la signature de la convention avec la DRAC relative à ce projet.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Le Maire à demander cette subvention.

9-Modification N°6 du règlement intérieur « des activités périscolaires »

Nathalie HERAUD explique au Conseil Municipal, que conformément à l'avis majoritaire des conseils d'école, la Municipalité a choisi de revenir pour l'ensemble de ses écoles primaires et maternelles à la semaine de 4 jours le 15 janvier dernier, il est nécessaire d'adapter et de modifier le règlement intérieur « des activités périscolaires » pour la rentrée 2018-2019.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la modification n°6 du règlement intérieur « des activités périscolaires » et autorise Monsieur le Maire à le signer.

10-Modification du Règlement intérieur de la Médiathèque Albert GARDONI

Marie-Claire PAQUET donne lecture du règlement intérieur et propose les modifications suivantes :

Art 9 : L'inscription à la médiathèque vaut acceptation du présent règlement.

L'utilisateur souhaitant s'inscrire à la médiathèque, doit remplir une fiche d'inscription, renseignant principalement sur son état civil et son domicile. Toutes les informations renseignées sont confidentielles et s'inscrivent dans le cadre de la législation Information et Liberté.

Tout changement de domicile doit impérativement être signalé.

Pour l'inscription des enfants, une autorisation parentale est obligatoire.

L'inscription est individuelle, de date à date et elle est renouvelée tous les ans. Une carte de lecteur est délivrée à chaque lecteur inscrit. En cas de perte de la carte de lecteur, une nouvelle carte est établie pour un coût de 1 euro par carte.

On distingue plusieurs catégories d'inscrits :

1. Pour les usagers Ansois

Enfants jusqu'à 13 ans - inscription en secteur jeunesse

L'inscription à la médiathèque est **gratuite**.

Elle donne accès à tous les documents en libre-accès, du secteur jeunesse uniquement, et à un accompagnement pour la recherche documentaire sur Internet selon les disponibilités de l'équipe.

A partir de 13 ans et jusqu'à 18 ans - inscription ouvrant à tous les secteurs

L'inscription à la médiathèque est **gratuite**.

Cette inscription donne accès à tous les supports de l'ensemble des collections de la médiathèque, y compris les collections du secteur jeunesse ainsi qu'à l'accès Internet après signature de l'autorisation parentale et de la charte par les parents. La médiathèque rappelle cependant que certains documents strictement à destination du public adulte ne seront pas empruntables par cette catégorie d'abonnés.

De 18 – 25 ans – sans emploi – plus de 65 ans : 5 euros

Cette inscription donne accès à tous les supports de l'ensemble des collections de la médiathèque, y compris les collections du secteur jeunesse. L'inscription donne également accès à l'espace Internet après signature de la charte.

Adulte demi-tarif : 8 euros

Cette inscription donne accès à tous les supports de l'ensemble des collections de la médiathèque, y compris les collections du secteur jeunesse. L'inscription donne également accès à l'espace Internet après signature de la charte.

1. Pour les personnes extérieures à la commune

Enfant de 0 à 13 ans : 8 euros / personne / an. L'inscription donne accès aux seules collections du secteur jeunesse et à l'accès Internet après signature de l'autorisation parentale et de la charte par les parents.

De 13 – 25 ans – sans emploi – plus de 65 ans : 10 euros

Cette inscription donne accès à tous les supports de l'ensemble des collections de la médiathèque, y compris les collections du secteur jeunesse. L'inscription donne également accès à l'espace Internet après signature de la charte.

Adultes plein tarif : 16 euros

Cette inscription donne accès à tous les supports de l'ensemble des collections de la médiathèque, y compris les collections du secteur jeunesse. L'inscription donne également accès à l'espace Internet après signature de la charte.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la modification du Règlement intérieur de la Médiathèque Albert GARDONI et autorise Monsieur le Maire à le signer.

11-Tarif des spectacles de Anse « Séqu'Anse culturelle » 2018-2019

Marie-Claire PAQUET, présente les Tarifs des spectacles de Anse « Séqu'Anse culturelle » pour la saison 2018-2019

Les tarifs des spectacles seront les suivants :

Enfant, mineur < 18 ans : 5 euros
> 65 ans, 18-25 ans et sans emploi : 8 euros
Plein tarif : adulte - 12 euros

La vente des places

Les places seront vendues individuellement ou sous forme d'abonnement à la carte (un formulaire vous sera fourni lors de votre prise d'abonnement) :

- Abonnement adulte à partir de 3 spectacles : 10 euros par spectacle
- Abonnement > 65 ans, 18-25 ans et sans emploi à partir de 3 spectacles : 6 euros par spectacle
- Abonnement 1 adulte et 1 enfant : 13 euros

Le service billetterie est assuré uniquement par l'Office de Tourisme du Beaujolais des Pierres Dorées à l'adresse suivante : 9 rue du 3 septembre – 69480 ANSE – Tel : 04-74-60-26-16. contact@tourismepierresdorees.com.

Le règlement s'effectuera uniquement en espèce ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Les horaires d'ouverture sont les suivants : du Lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30. La billetterie sera fermée les jours de fermeture de l'Office de tourisme.

Soir du spectacle : en fonction des ventes, certaines places pourront être vendues directement sur place. Il convient néanmoins de privilégier l'achat des places à l'avance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le tarif des spectacles de Anse « Séqu'Anse culturelle » 2018-2019.

12-Tarif pour publicité dans la parution du programme Séqu'Anse culturelle

Marie-Claire PAQUET propose de demander une participation aux entreprises désirant faire figurer un encart publicitaire sur les différents supports de communication de Séqu'Anse culturelle et de fixer cette participation à 100 euros pour figurer sur 5 flyers, 150 euros pour la plaquette ou 200 euros pour la plaquette plus les flyers

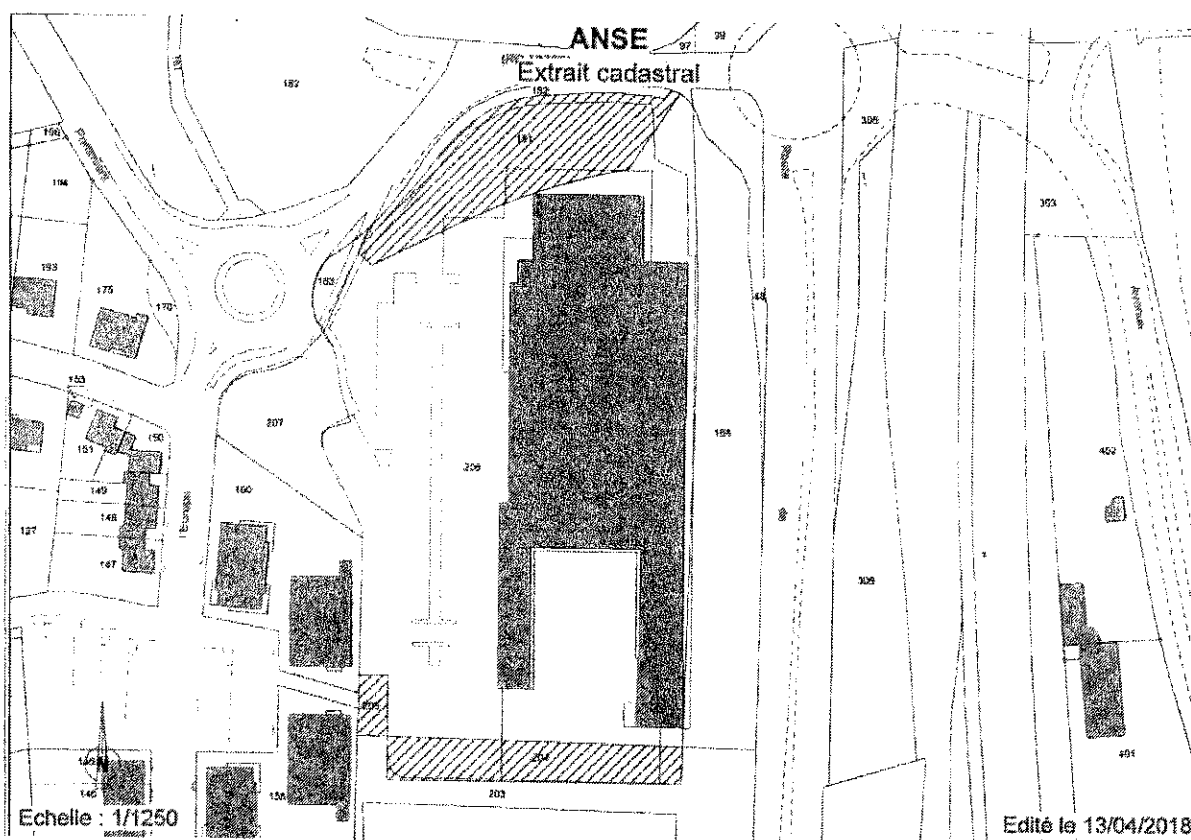
Le conseil Municipal à l'unanimité, accepte de demander une participation aux entreprises désirant faire figurer un encart publicitaire sur les différents supports de communication de Séqu'Anse culturelle et dit que les tarifs pour parution seront de 100 euros pour figurer sur 5 flyers, 150 euros pour la plaquette ou 200 euros pour la plaquette plus les flyers.

13-Protocole d'accord avec la société JARDILAND ENSEIGNES pour mise à disposition de terrains appartenant à la Commune, situé dans le quartier de l'avenue de l'Europe

Jean-Luc LAFOND propose d'accorder, à la société JARDILAND ENSEIGNES un droit d'occupation précaire sur les parcelles de terrain cadastrées AN 204, AN 205 et AN 181, d'une surface de 2755 m², à compter du 1^{er} mai 2018 pour une durée de trois ans sans contrepartie financière.

La société pourra user des biens dans le cadre exclusif de son activité et dans le respect des règles d'urbanisme et commerciale, et s'engage en contrepartie à entretenir ces parcelles.

En cas de non renouvellement de cette convention pour quelque cause que ce soit, aucune indemnité ne pourra être exigée de part et d'autre.



Le conseil Municipal à l'unanimité approuve le protocole d'accord avec la société JARDILAND ENSEIGNES pour mise à disposition de terrains appartenant à la Commune, situé dans le quartier de l'avenue de l'Europe et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole.

14-Convention d'occupation précaire d'un appartement au-dessus de La POSTE

Monsieur le Maire propose la mise à disposition d'un appartement de 110 m² au-dessus de La POSTE pour un loyer mensuel de 610€ par mois plus provision de charge de chauffage de 50€ par mois et remboursement de la taxe des ordures ménagères à compter du 1^{er} mai 2018 jusqu'au 30 avril 2021.

En contrepartie de la prise en charge par le preneur de travaux relevant normalement du bailleur, une franchise de loyers de 8 mois sera accordée. Le premier loyer sera versé en janvier 2019.

La présente convention peut être dénoncée à tout moment pour motif d'intérêt général ou cas de force majeure, moyennant un préavis de 6 mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans que cela ne puisse ouvrir droit à une indemnité pour quelconque préjudice.

Le conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention d'occupation précaire d'un appartement au-dessus de La POSTE pour une durée de 3 ans au prix de 610€ indexé sur l'indice IRL, et autorise le Maire à signer la convention.

15-Signature d'une convention de bénévolat pour animer l'espace de convivialité et l'échange de livres sur le marché le vendredi matin.

Sandrine DEMANECHÉ propose la signature d'une convention d'accueil de collaborateur occasionnel bénévole pour animer l'espace de convivialité et l'échange de livres sur le marché le vendredi matin de 9h à 11h du mois de mai au mois de septembre 2018.

Cette convention fixe les conditions de présence du collaborateur bénévole au sein de la commune.

Le bénévole affirmera son engagement personnel auprès de la collectivité et en assumera la pleine responsabilité. Il respectera et adhèrera aux principales missions du service, dont il a préalablement pris connaissance.

Le collaborateur bénévole ne prétendra à aucune rémunération de la part de la Commune.

La présente convention prendra effet à la date de la signature et pour une durée à définir dans la convention.

Le conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention de bénévolat pour animer l'espace de convivialité et l'échange de livres sur le marché le vendredi matin, dit que la présente convention prendra effet à la date de la signature et pour une durée à définir dans la convention et autorise le Maire à la signer.

16-Modalité de lancement de la souscription auprès des mécènes et donateurs

Lors de la séance du 23 octobre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la démarche de mécénat pour l'action « restauration du château des Tours ».

Aujourd'hui il s'agit de lancer la souscription auprès des mécènes, entreprises ou individuels.

Le mécénat permet aux entreprises de réduire leur impôt de 60% du montant du don.

La ville de Anse va s'appuyer sur la Fondation du Patrimoine qui a délégation du ministère de l'économie et des finances pour délivrer les reçus fiscaux.

D'autre part l'action de la Fondation, très visible dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine, et sa réputation, sont des atouts pour faire de cette souscription une réussite.

Le conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à s'appuyer sur la fondation du patrimoine pour la mise en place et le suivi des donations dans le cadre du mécénat pour l'action « restauration du château des Tours ».

III-DIVERS

17-Demande de travaux au SYDER pour l'éclairage public sur la Commune de Anse

Xavier FELIX propose les travaux suivants : remplacement des ouvrages 0006, 0233, 0234 et des luminaires 0076, 0082, 0084, 0731, 0934 et 1029 pour un montant estimatif de 8 980 € TTC soit une participation financière de la commune de 59 0€ par an sur 15 ans ou de 6 915€ en une seule fois.

Il propose de retenir 590 € par an sur 15 ans.

Le conseil Municipal à l'unanimité approuve la réalisation de l'opération, décide une participation financière de 590€ par an sur 15 ans et dit que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2018 et suivants.

Date à retenir :

26/04/2018 : vigne des Garçons
29/04/2018 : journée de la déportation
27 au 30/04/2018 : Enduro Carpe
04/05/2018 : double spectacle
08/05/2018 : cérémonies
17/05/2018 : soirée DETEA
23/05/2018 : AG CCAB
26/05/2018 : Réunion référents plages
Fêtes des mères
Centenaires 14/18
27/05/2018 : Journée de la résistance

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 28 MAI 2018